

RAPPORT DE VISITE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU *MILIEU DE VIE*

**CENTRE D'HÉBERGEMENT
ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE
(CHSLD)**

Région : Côte-Nord

Établissement : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

Installation (CHSLD) : Centre d'hébergement Boisvert

Date de la visite : 3 juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

Visites d'évaluation	3
Mandat de l'évaluateur ministériel	3
Rapport de visite	4
Équipe d'évaluation.....	4
Présentation sommaire de l'installation	4
Résultats de l'évaluation de la qualité du milieu de vie	5
Partie 1 : L'établissement s'engage à mettre en place des pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles structurantes et contribuant à favoriser un milieu de vie de qualité	5
Objectif 1 : Le CHSLD dispose de pratiques organisationnelles structurantes contribuant à favoriser un milieu de vie de qualité	5
Objectif 2 : Dans le respect de leur droit, le résident et ses proches peuvent exprimer leur point de vue sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie	7
Partie 2 : Le résident est intégré dans son nouveau milieu de vie et reçoit les soins et l'assistance requise lors de ses activités de la vie quotidienne dans un milieu animé où les espaces de vie sont personnalisés, adaptés et chaleureux	8
Objectif 3 : La démarche d'accueil est personnalisée et sollicite la participation des proches.....	8
Objectif 4 : Les pratiques, l'accompagnement et l'assistance respectent l'individualité du résident	9
Objectif 5 : Le personnel adopte des attitudes et des pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité	10
Objectif 6 : L'organisation de l'activité repas est structurée et l'ambiance est conviviale	10
Objectif 7 : Le milieu de vie est animé et adapté aux capacités et aux besoins des résidents	11
Objectif 8 : Le résident profite d'espaces de vie personnalisés et chaleureux.....	12
Suivi de la visite.....	12

VISITES D'ÉVALUATION

Les orientations ministérielles *Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD*, publiées en octobre 2003, ont permis de préciser les attentes touchant l'implantation de l'approche *Milieu de vie*. Il était important de mettre en place un milieu de vie dans lequel les services et les soins se fondent sur les besoins, les goûts, les habitudes et les valeurs des personnes hébergées et de leurs proches.¹

C'est dans une optique d'amélioration continue de la qualité de vie dans les milieux d'hébergement qu'ont été initiées les visites d'évaluation. Plus précisément, elles ont pour but de contribuer à l'amélioration des services dispensés aux personnes hébergées.

MANDAT DE L'ÉVALUATEUR MINISTÉRIEL

Le mandat confié aux équipes de visite est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles, de reconnaître les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles et de formuler des recommandations, le cas échéant.

Plus précisément, l'évaluation porte sur les deux parties suivantes :

1. L'établissement s'engage à mettre en place des pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles structurantes et contribuant à favoriser un milieu de vie de qualité.
2. Le résident est intégré dans son nouveau milieu de vie et reçoit les soins et l'assistance requis lors de ses activités de la vie quotidienne, dans un milieu animé où les espaces de vie sont personnalisés, adaptés et chaleureux.

Lors de sa visite, l'évaluateur appuie ses constats à partir d'observations et de rencontres avec des résidents et leurs proches, des membres du comité de résidents ou du comité des usagers, des membres du personnel, des gestionnaires et des bénévoles. Il prend également connaissance de différents documents produits par l'établissement en ce qui a trait à l'information, aux politiques, aux procédures et autres sujets en lien avec le milieu de vie.

¹ Orientations ministérielles *Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD*, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Québec, 2003, p.1.

RAPPORT DE VISITE

Le rapport présente les principaux constats et les recommandations émises par l'évaluateur ministériel à la suite de la visite du 3 juin 2015 au Centre d'hébergement Boisvert.

L'objectif du rapport est d'aider l'établissement à cibler des éléments sur lesquels il doit apporter des correctifs afin d'améliorer la qualité du milieu de vie pour les résidents. Sa portée se limite à rendre compte des observations faites par l'évaluateur, au moment de la visite, quant aux objectifs retenus pour évaluer le milieu de vie des personnes hébergées.

ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe de visite est composée de :

Madame Claire Ouellet, évaluatrice pour le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Madame Sophie Audet, évaluatrice pour le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Monsieur Michel Jones, membre d'un organisme partenaire représentant les droits des résidents et les aînés.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'INSTALLATION

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord est un établissement public qui compte 11 centres d'hébergement et de soins de longue durée.

Le présent rapport concerne le Centre d'hébergement Boisvert, qui est situé au 70, avenue Mance, à Baie-Comeau.

Lors de la visite, l'installation disposait de 62 places d'hébergement réparties sur 2 étages, dont 24 chambres simples et 19 chambres doubles.

PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

Pour assurer un milieu de vie de qualité en CHSLD, il est essentiel que les établissements mènent une réflexion et agissent au quotidien pour améliorer, de façon continue et adaptée, les soins et services qu'ils offrent aux résidents. Il est important de privilégier une approche où la personne et ses proches font partie intégrante du processus de décision et de prioriser une philosophie d'intervention mettant l'accent sur les caractéristiques et les besoins de la personne hébergée, ainsi que sur un environnement physique approprié.

Cette approche fait aussi référence à l'expérience de soins et de services que la personne hébergée vit, au soutien et à l'intégration des familles et des proches, au travail en équipe interdisciplinaire et à une organisation flexible du travail. En somme, elle comprend tout autant la notion d'un milieu de vie chaleureux qui s'apparente au milieu familial, que la notion de soins de santé et d'assistance de qualité, professionnels, évolutifs et réalisés selon les meilleurs standards.

Objectif 1: Le CHSLD dispose de pratiques organisationnelles structurantes contribuant à favoriser un milieu de vie de qualité

L'établissement doit fournir des efforts soutenus afin de développer des pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles qui répondent aux standards attendus en matière de qualité du milieu de vie en cohérence avec les orientations ministérielles. L'établissement a aussi la responsabilité de s'assurer que l'équipe soignante dispense des services continus et de qualité aux résidents.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement assure la continuité des interventions de l'équipe soignante en favorisant la stabilité du personnel. De plus, la conseillère milieu de vie agit comme intervenant accompagnateur auprès du résident.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que l'établissement n'a pas mis en place tous les moyens pour assurer un milieu de vie de qualité. En effet, il n'a pas mis en place un comité qualité milieu de vie des résidents ou un autre comité similaire, ni élaboré un plan d'action incluant des objectifs visant à offrir un milieu de vie de qualité aux résidents.

L'évaluateur a remarqué que l'établissement a élaboré un programme d'accueil structuré favorisant l'intégration des nouveaux résidents. Toutefois, celui-ci ne contient pas une philosophie d'accueil ni des actions favorisant l'implication des proches auprès du résident.

Il a aussi observé que l'établissement n'a pas élaboré un programme d'accompagnement en fin de vie. Entre autres, ce programme doit préciser :

- une philosophie d'accompagnement en soins de fin de vie;
- l'identification des besoins du résident, de la famille et des intervenants;
- l'organisation des soins et des services de fin de vie en interdisciplinarité;
- une structure d'encadrement et de responsabilités du personnel et des bénévoles;
- le développement des compétences du personnel en soins de fin de vie;
- une directive sur le temps accordé pour libérer la chambre.

Il a également noté que l'établissement n'a pas réalisé une procédure d'élaboration des plans d'intervention en interdisciplinarité qui doit comprendre notamment :

- un délai d'élaboration d'environ 4 à 6 semaines après l'admission du nouveau résident;
- la présence des participants des services de santé et des services sociaux;
- la collaboration du résident ou de ses proches;
- des mesures spécifiant qu'une révision d'un plan d'intervention est réalisée lorsque des circonstances nouvelles concernant le résident le justifient.

L'évaluateur a relevé que l'établissement ne favorise pas le recours à des mesures de remplacement qui font en sorte que les contentions physiques ne soient utilisées qu'en dernier recours. De plus, il est fait mention que le recours aux contentions physiques ne découle pas d'un manque de lits à demi-ridelles.

Il a aussi noté que l'établissement n'a pas mis en place des mécanismes visant à contrer l'intimidation et la maltraitance envers les résidents.

Enfin, l'évaluateur a remarqué que l'établissement n'a pas pris des mesures visant l'organisation de rencontres formelles hebdomadaires avec le personnel afin d'échanger de l'information sur le plan clinique ou organisationnel.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin de poursuivre son engagement pour :

1. offrir un milieu de vie de qualité comme préconisé dans les orientations ministérielles;
2. offrir des pratiques conformes aux principes inscrits dans les orientations ministérielles;
3. offrir des outils cliniques conformes aux principes inscrits dans les orientations ministérielles;
4. assurer la continuité et la qualité des interventions de l'équipe soignante.

Objectif 2 : Dans le respect de leur droit, le résident et ses proches peuvent exprimer leur point de vue sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie

L'établissement doit s'engager à faire la promotion des droits et à susciter le point de vue du résident et de ses proches sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement prend certains moyens pour favoriser l'expression du point de vue des résidents sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté qu'au cours de la dernière année, le comité de résidents et la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services n'ont pas réalisé une activité de promotion afin de faire connaître leur rôle, leurs responsabilités et les droits des résidents.

Il a aussi relevé que l'établissement n'a pas suscité, au cours de la dernière année, la participation du comité de résidents pour représenter le point de vue des résidents.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement :

5. prenne les moyens pour assurer la promotion des droits des résidents;
6. poursuive son engagement pour favoriser l'expression du point de vue des résidents sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie.

PARTIE 2 : LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET REÇOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUISE LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX

L'établissement doit s'assurer que la personne vivant en CHSLD a droit à des services et à des soins de qualité, organisés et dispensés de manière à assurer son bien-être physique, mental et social dans un milieu de vie de qualité.

Objectif 3 : La démarche d'accueil est personnalisée et sollicite la participation des proches.

La démarche d'accueil a pour but d'orienter, d'informer et d'intégrer le résident le plus rapidement possible dans son nouveau milieu de vie. Cette démarche doit être empreinte de chaleur et d'attention auprès du résident et de ses proches. Aussi, la présence et l'implication des proches du résident sont valorisées, de même que la participation d'un bénévole ou d'un membre du comité de résidents.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement favorise l'intégration du résident lors de son accueil, notamment, en complétant pour la majorité des résidents, un formulaire d'histoire de vie.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que lors de l'accueil, aucune activité n'est planifiée pour valider la compréhension des renseignements transmis au résident et à ses proches.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

- | |
|---|
| <p>7. Considérant le constat énoncé, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour améliorer l'information transmise au résident lors de l'accueil.</p> |
|---|

Objectif 4: Les pratiques, l'accompagnement et l'assistance respectent l'individualité du résident

C'est à travers diverses manifestations d'attention, de professionnalisme, d'empathie et de compassion de la part du personnel que le résident perçoit qu'il est important et que ce milieu peut être un chez-soi réconfortant et sécuritaire.

L'établissement doit donc s'assurer que son personnel adopte des attitudes et des pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité, en tenant compte des intérêts, des besoins et des capacités du résident.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement répond adéquatement aux besoins de soins et d'assistance des résidents. En effet, les plans d'intervention interdisciplinaire et le plan de travail du préposé aux bénéficiaires sont élaborés selon les besoins spécifiques du résident.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite en ce qui concerne les pratiques, l'accompagnement et l'assistance du résident sont considérés comme atteints.

Objectif 5 : Le personnel adopte des attitudes et des pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité

C'est à travers diverses manifestations d'attention, de professionnalisme, d'empathie et de compassion de la part du personnel que le résident perçoit qu'il est important et que ce milieu peut être un chez-soi réconfortant et sécuritaire.

L'établissement doit donc s'assurer que son personnel adopte des attitudes et des pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que le personnel respecte les résidents. En effet, les gestes posés par le personnel sont courtois et attentionnés tout en contribuant à favoriser le respect de l'intimité du résident et la confidentialité des renseignements qui le concernent.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite en ce qui concerne les attitudes et les pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité sont considérés comme atteints.

Objectif 6 : L'organisation de l'activité repas est structurée et l'ambiance est conviviale

L'activité repas signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Effectivement, il représente une activité qui contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur le plan physique que sur le plan social. Ce moment doit se dérouler dans une atmosphère agréable et détendue tout en rappelant les habitudes de vie des résidents.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement prend les moyens pour que l'organisation des repas réponde aux besoins des résidents. Plus particulièrement, la distribution des repas est présentée plat par plat pour les résidents ayant des besoins spécifiques, les heures de repas sont normalisées et la présence du personnel est optimisée au moment des repas.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que le résident n'est pas informé du menu du jour de façon verbale ni écrite.

Il a également remarqué qu'au moment du repas, des résidents ne sont pas bien positionnés à table pour s'alimenter, car ils n'ont pas de table ajustée à leur taille. De plus, plusieurs membres du personnel ne se positionnent pas de façon à faciliter le contact visuel avec le résident lors de l'aide à l'alimentation.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour :

8. améliorer l'information transmise aux résidents lors des repas;
9. s'assurer que chaque résident et le personnel aient une position adéquate lors des repas.

Objectif 7 : Le milieu de vie est animé et adapté aux capacités et aux besoins des résidents

L'établissement doit pouvoir garantir un milieu de vie animé, soit un endroit où le résident évolue dans une dynamique se rapprochant de ses habitudes de vie et de ses valeurs, en continuité avec son vécu et en harmonie avec les personnes qui partagent sa vie.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que des activités de loisir sont accessibles, diversifiées et adaptées aux besoins des résidents.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que le calendrier d'activités de loisirs n'est pas présenté sur 7 jours.

Il a aussi remarqué que la programmation d'activités par l'intervenant en loisir ne prévoit pas la participation d'autres membres du personnel aux activités d'animation du milieu de vie.

L'évaluateur a également noté que l'établissement bénéficie de la présence de bénévoles auprès des résidents. Cependant, il n'y a pas de moyens prévus pour recruter des bénévoles ni d'activité de formation ou de sensibilisation pour ces derniers.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin :

10. d'améliorer l'offre des activités de loisir;
11. de favoriser l'implication des proches ou d'autres membres du personnel à l'animation du milieu de vie;
12. de poursuivre son engagement pour soutenir les bénévoles qui œuvrent auprès des résidents.

Objectif 8 : Le résident profite d'espaces de vie personnalisés et chaleureux

Les personnes dont la condition physique et cognitive exige qu'elles soient hébergées doivent retrouver un milieu où il fait bon vivre tout en étant adapté et sécuritaire. Afin que les résidents se sentent chez eux, il est important de créer un environnement physique adapté, personnalisé, décoré, stimulant et chaleureux, tout en maintenant les lieux sécuritaires et bien entretenus.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement a adapté les espaces intérieurs de manière à rappeler un milieu de vie familial. De plus, les stimuli auditifs sont contrôlés et des repères visuels sont présents dans les aires communes.

Il a également noté que les lieux sont propres, bien entretenus et sécuritaires.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite en ce qui concerne les lieux adaptés sont considérés comme atteints.

SUIVI DE LA VISITE

Nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées, ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 45 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère pour approbation finale.

Le suivi des recommandations constitue la pierre angulaire de tout le processus des visites.